



Mon visa marocain expire en 10/2013 et ma vie est en France

Par **nefertiti1963**, le **22/03/2013** à **18:05**

Bonjour,rrnrJ'ai 23 ans et je suis Marocaine. Je poursuis des études (ESC) supérieures en France depuis 3 ans. Mon dernier visa expire fin octobre 2013, date de fin de mon actuel contrat d'alternance, signé dans le cadre de ma dernière année d'études.rrnrJ'ai rencontré mon fiancé il y a 3 ans, il est Français et est lui-même étudiant en alternance (niveau Master)à Toulouse.rrnrNous faisons le projet de nous marier dès que nous aurons une situation financière stable et surtout un domicile commun.rrnrJe viens de recevoir un refus de renouvellement de visa. Je suis désespérée ! Devons-nous envisager d'avancer la date du mariage ? Est-ce la seule solution ?rrnrComment procéder ? Merci d'avance.rrnrCordialement

Par **amajuris**, le **22/03/2013** à **20:11**

bsr,rnquel est le motif du refus de renouvellement ?rnvoir ci-dessous les conditions du renouvellement(issu du lien suivant <http://vosdroits.service-public.fr/F17279.xhtml> ;rnsi vous répondez à ces conditions, le refus n'est pas justifié.rrnr Le renouvellement de la carte de séjour temporaire étudiant dépend de :rrnr l'assiduité dans les études,rrnr la présentation aux examens,rrnr la progression dans les études suivies dans un même cursus (licence par exemple),rrnr la cohérence des études à l'occasion de changements d'orientation.rrnrLe caractère réel et sérieux des études est notamment vérifié au moyen : rrnr de l'assiduité aux travaux dirigés (si de tels cours sont prévus dans le cursus de l'étudiant),rrnr des résultats des examens présentés,rrnr des diplômes obtenus,rrnr des explications fournies à l'occasion de changements de cursus.rrnrDes justificatifs sur les études sont demandés à l'occasion de

Par **nefertiti1963**, le **23/03/2013 à 09:48**

Bonjour,rnrnJe n'ai pas été assez claire : Mon cursus étudiant se termine en octobre 2013 et la condition de mon renouvellement est bien entendu lié à un contrat de travail (que je n'ai pas encore réussi à trouver vu les conditions requises et la frilosité des employeurs contactés).
rnrnEn fait ma question est : Que puis-je faire pour éviter de rentrer au Maroc dans le cas où je n'aurais pas trouvé de contrat de travail d'ici 10/2013. Le mariage peut-il constituer un sursis. C'est le délai de 6 mois qui me fait peur et l'éloignement d'avec mon fiancé.rnrnCdt

Par **hayoutahallouma**, le **24/03/2013 à 16:48**

perso je vous conseille de vous vous marier le plus tôt possible et que votre futur mari vous fait une demande auprès de la préfecture en tant que conjoint d'un français avant la date d'expiration de votre titre de séjours étudiant voilà